

République Française



Ville de Draguignan

N°2024-062

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	31

ANIMATION SAISON ESTIVALE « TOUS À LA PLAGE » : CRÉATION TARIFS

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 17 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 avril à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, STÉPHAN CÉRET JACQUET, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, MARIE-CHRISTINE GUIOL, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, AURÉLIE REBAUDO

PROCURATIONS :

SOPHIE DUFOUR pouvoir à MICHEL PONTE, DANIELLE ADOUX COPIN pouvoir à RICHARD STRAMBIO, ANNE-MARIE COLOMBANI pouvoir à MAGALI TROIN DAL VECCHIO, MARTINE ZERBONE pouvoir à SYLVIANE NERVI SITA,

ABSENTS :

SOPHIE DUFOUR, DANIELLE ADOUX COPIN, ANNE-MARIE COLOMBANI, MARTINE ZERBONE, JEAN-DANIEL SANTONI, RENÉ DIES, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK, FREDERIC RENAULD

Secrétaire de Séance : GRÉGORY LOEW

Publié le :

RAPPORTEUR : CHRISTINE NICCOLETTI

Afin de compléter l'offre des sorties et animations programmées par la commune de Draguignan lors de la saison estivale, il est proposé de compléter le calendrier estival par une animation qui s'intitulera « Tous à la plage ». Cette dernière se déroulera pendant les vacances scolaires et permettra aux familles de profiter d'une journée à la mer.

La Commune souhaite donc organiser des trajets vers une plage à définir et avec des heures de départ et d'arrivée fixées à l'avance. Un agent communal assurera le pointage des personnes inscrites. Ces dernières sont seules responsables de leur temps libre ainsi que de leur présence au point de rendez-vous à l'heure convenue pour le retour.

Une participation financière sera demandée. Il est donc proposé la grille tarifaire suivante pour l'inscription à ces sorties :

	Grille des tarifs par personne	
	Pour les Dracénois	Pour les hors commune
Moins de 16 ans	2€	6€
16 ans et plus	4€	12€

Pour voyager, les mineurs de moins de 16 ans devront être obligatoirement accompagnés d'un adulte. Pour les mineurs de plus de 16 ans non accompagnés, les parents devront remplir une autorisation parentale lors du règlement préalable du billet au service gestionnaire.

Un justificatif de domicile de moins de 3 mois devra être présenté lors de l'inscription pour bénéficier du tarif Dracénois.

Les Dracénois s'inscriront en priorité, les hors communes s'inscriront sur une liste d'attente et seront avertis 48h avant la sortie.

Les recettes seront encaissées par les régisseurs habilités et seront constatées sur la régie de recettes n°19.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède, À L'UNANIMITÉ,

- Approuve la grille tarifaire fixée ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette animation.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan
Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller régional

Secrétaire de séance :